

Copenhague – Réfugiés et sauvetage : une histoire danoise de l’holocauste ambivalente

https://humanityinaction.org/knowledge_detail/copenhagen-refugees-and-rescue-the-ambivalence-of-danish-holocaust-history/?lang=da

Article

Publié par *Humanity in Action* en 2013, [Civil Society and the Holocaust: International Perspectives on Resistance and Rescue](#) examine les différents positionnements des pays européens et des États-Unis lors de l'Holocauste. Ce recueil a été réalisé dans le cadre du colloque « *Civil Society : Reactions to the Holocaust* », organisé à Copenhague pour commémorer le 70^{ème} anniversaire de la fuite et de la déportation des Juifs danois en octobre 1943.

>> « Le système qui avait vocation à se préserver lui et les siens, en empêchant les réfugiés juifs d'entrer dans les années 1930, a permis au bout du compte de protéger les biens des Juifs danois lors de leur fuite en Suède. »

Au début de l'année 2000, juste après le premier Forum international de Stockholm sur l'Holocauste qui s'était tenu en janvier, un article du quotidien *Berlingske Tidende* affirmait que pendant la Seconde Guerre mondiale, les autorités danoises avaient refusé à 21 réfugiés juifs de l'Allemagne nazie l'accès au territoire danois et les avaient renvoyés à leur destin. Ils sont morts à Auschwitz. Cette histoire a suscité une vive controverse et une réponse du gouvernement, qui a diligenté une enquête officielle sur la politique des autorités danoises à l'égard des réfugiés juifs allemands.

Compte tenu de l'histoire bien connue du sauvetage des Juifs danois en octobre 1943, il peut sembler étrange que le Danemark passe au crible son action pendant la Seconde Guerre mondiale en réponse aux massacres de Juifs européens et examine sa part de responsabilité nationale. Citons l'un des auteurs qui a écrit sur le sauvetage des Juifs, Nechama Tec :

« Le Danemark, par exemple, représente un cas très particulier : les conditions du sauvetage collectif des Juifs étaient favorables à presque tous les égards, et les Danois en ont pleinement profité. En premier lieu, les Juifs danois n'étaient que 8 000, soit à peine 0,2 % de la population totale du Danemark. Deuxièmement, ce petit groupe était hautement assimilé. Troisièmement, les nazis ont défini les Danois comme une race « aryenne » supérieure. C'est en partie en raison de cette définition qu'ils ont été laissés maîtres de leur destin politique en conservant le gouvernement d'avant-guerre. En raison de l'autonomie locale du Danemark, les Juifs n'ont pas été persécutés ». (1)

Tec, qui fonde sa description des circonstances danoises principalement sur les écrits de Raul Hilberg et de Lucy Davidowicz, auteur et autrice de deux classiques dans la littérature de l'Holocauste, affirme également que « c'est précisément l'ingérence minimale des nazis dans les affaires intérieures du Danemark qui a rendu superflue l'idée d'un Danemark vertueux ». Les circonstances ont cependant changé à l'automne 1943, lorsqu'un plan de déportation des Juifs du Danemark a été concocté à Berlin. Car, comme l'écrit Tec, « les Danois ont refusé d'obéir ».

Selon Tec, les Juifs du Danemark étaient considérés comme des Danois, et les Danois ont donc refusé de livrer leurs Juifs, même lorsqu'ils en ont reçu l'ordre. Au lieu de cela, une action de sauvetage héroïque a eu lieu au cours des premiers jours d'octobre, lorsque la Résistance danoise, avec l'aide d'autres Danois, a fait passer la population juive du pays vers la Suède. La résistance danoise à l'autorité nazie a même permis de sauver la vie des 481 Juifs danois qui étaient déportés à Theresienstadt. Par rapport au traitement réservé aux autres déportés, les Danois de Theresienstadt ont connu de bien meilleures conditions et n'ont pas été transférés à Auschwitz, comme ce fut le cas pour bien des autres. **Les Danois ont protégé leurs Juifs en raison d'un faible degré d'antisémitisme et d'une « forte adhésion aux principes démocratiques »**, souligne Tec.

Pourtant, cette image extrêmement favorable du Danemark comme havre de paix pour les Juifs a été ébranlée au cours des dix dernières années, dans le sillage des travaux d'une nouvelle génération d'historiens et d'une nouvelle culture politique européenne, qui influencent la manière dont l'histoire nationale est interprétée. De nouveaux ouvrages sur un aspect moins flatteur de l'histoire du Danemark pendant l'Occupation ont terni cette image auparavant immaculée et ont alimenté une nouvelle controverse sur la « politique de coopération » jusqu'alors largement acceptée, en se demandant s'il s'agissait bien de la voie la plus sage à suivre pour un petit pays occupé comme le Danemark, étant donné les circonstances.

Le débat historique actuel au Danemark peut être vu comme un face-à-face entre deux écoles principales : les moralistes et les réalistes. Il y a d'un côté ceux qui adoptent une position pratique sur ce qui était possible à l'époque, et de l'autre ceux qui ont une vision plus moraliste de ce que le Danemark aurait pu faire et de la manière dont il aurait dû se comporter. Je pense que **cette division montre bien que l'histoire peut être traitée différemment dans les sociétés passées et présentes ; ce qui semblait juste et équitable à une génération peut être considéré comme opportuniste par une autre.**

Le cas danois, comme tant d'autres, montre à quel point l'Holocauste, dans un cadre scientifique, a été prodigieusement européenisé au cours des dix ou quinze dernières années, ce qui a soulevé de nouvelles questions et provoqué de nouveaux débats au sein de l'historiographie nationale. Je reviendrai plus tard sur cette question, car elle peut s'expliquer par les changements intervenus dans la culture politique européenne à la suite de la chute du mur de Berlin, mais aussi par un intérêt croissant pour l'Holocauste.

La thèse de cet article me situe quelque part à mi-chemin entre les réalistes et les moralistes. La thèse soutient que le Danemark a suivi une politique très restrictive à l'égard des réfugiés juifs allemands au cours des années 1930, non pas en raison d'un antisémitisme généralisé au sein du gouvernement ou de la société danoise ni pour plaire aux Allemands, mais plutôt en raison des efforts simultanés déployés par les décideurs politiques et les politiciens sociaux-libéraux pour établir ce qui est devenu plus tard l'État-providence national.

Bien que le terme d'État-providence n'ait pas été utilisé à l'époque, des mesures importantes ont été prises durant cette période pour construire un *État-providence* universaliste avec un degré élevé de planification sociale, qui visait à améliorer non seulement le niveau de vie de la population, mais aussi, par le biais de l'ingénierie sociale, la qualité de vie. Cet effort, que j'appelle *la politique sociale prophylactique*, avait pour but de créer de meilleures conditions

de vie pour la population grâce à une planification sociale progressive – car il y avait dans cet effort une réelle dimension qualitative – et d'éviter ainsi de futurs problèmes sociaux.

Au moment où Hitler posait un nouveau problème de réfugiés aux États voisins avec ses lois anti-juives, les pays scandinaves étaient au cœur d'un débat socio-économique sur la démographie et la baisse de la natalité. Cette question était une préoccupation européenne générale depuis la Première Guerre mondiale, en particulier dans des pays comme la France, l'Allemagne et la Grande-Bretagne, mais elle est devenue pour la première fois un sujet politique en Scandinavie en 1934 avec l'ouvrage désormais classique *Kris i befolkningsfraagan* (*La crise de la population*) des sociaux-démocrates suédois Alva et Gunnar Myrdal.

Lorsque j'ai commencé mon étude sur la politique des réfugiés en 2000, ma connaissance de l'Holocauste et mon expertise en matière d'antisémitisme et d'histoire juive ne dépassaient pas ce que l'on peut attendre d'un historien moyen formé à l'histoire européenne du XX^{ème} siècle. En revanche, j'avais une certaine connaissance de la politique sociale des années 1930 ainsi que des courants de pensées sur la question d'un État-providence national progressiste, bienveillant et protecteur de cette décennie.

Avant de me lancer dans l'étude de l'Holocauste, je m'étais penchée sur la relation entre l'État et la société dans l'Europe du XIX^{ème} et du XX^{ème} siècle. Ma thèse de 1999, « Social ingeniørkunst i Danmark: Familie, stat og politik fra 1900 til 1945 » (Ingénierie sociale au Danemark : famille, État et politique de 1900 à 1945), décrit la pensée de planification sociale qui a émergé en Europe du Nord en réponse à la Première Guerre mondiale, notion qui a ensuite pris pied dans plusieurs gouvernements européens. Dans le cadre de mes recherches, j'avais constaté une relative influence des idées fascistes sur la pensée sociale, non seulement parmi les partisans de la droite, mais également dans les cercles sociaux-démocrates (Banke 1999).

En conséquence, j'avais proposé une étude sur l'évolution des politiques sociales nationales qui concernaient les réfugiés. Je voulais voir comment ces deux sujets étaient associés dans les débats de l'époque (Banke 2001).

À l'origine, je cherchais à savoir comment le Danemark parvenait à maintenir une politique restrictive à l'égard des « émigrants juifs allemands » (un terme trompeur utilisé officiellement et publiquement pour désigner des personnes qui étaient en réalité des réfugiés politiques) en n'autorisant l'entrée au territoire danois entre 1933 et 1940 qu'à environ 2 000 personnes, essentiellement au cours des deux premières années du régime nazi, alors que les décideurs politiques et les démographes débattaient au même moment de l'avenir du nombre total de la population. (2)

Au cours de mes recherches, j'ai lu des titres tels que *Le Danemark va-t-il devenir une nation de gérontes ?* en référence à la baisse du taux de natalité, et des articles suggérant que « la Suède [allait] devoir importer des Danois ». Si le déclin de la population était considéré comme une menace imminente et que la perspective d'une nation de plus en plus âgée hantait le débat public, pourquoi ne pas laisser entrer les réfugiés juifs allemands ?

Bien sûr, il s'agit d'une question rhétorique à laquelle je pourrais facilement trouver une explication, comme l'ont fait d'autres chercheurs et chercheuses avant moi, en citant la crise économique, le chômage et, dans une certaine mesure, la peur de l'antisémitisme. Néanmoins,

j'ai voulu combiner ces deux questions sociales, les immigrants et l'État-providence, car elles me semblent essentielles pour comprendre les États-nations européens. Qui était considéré comme membre de la communauté nationale ? De quelle manière l'État-providence national naissant a-t-il répondu aux personnes qui n'appartenaient pas à la communauté ? Était-il possible de devenir « membre » de cette communauté ? Quelle a été la réaction du Danemark voisin face à la persécution des Juifs en Allemagne ? Dans une certaine mesure, cette question est propre au Danemark, puisque **les relations entre l'Allemagne et le Danemark se fondaient tant sur une estime et une admiration mutuelles que sur la peur, l'anxiété et un sentiment d'infériorité.**

Vous remarquerez peut-être que le cadrage de mes recherches s'est transformé en examen général de l'action de l'État confronté à un nouveau groupe d'immigrants, et de sa propre caractérisation par rapport à ces nouveaux « autres ». Comme j'avais la chance de faire partie d'une importante équipe de recherche, j'ai pu me lancer dans cette étude.

Le travail d'archivage au ministère de la justice a été mené à son terme par ma collègue Lone Rünitz. Avec l'aide d'un groupe d'assistants de recherche, elle a examiné quelque 80 000 dossiers d'étrangers arrivés au Danemark entre 1933 et 1945. **Parmi ces 80 000 personnes, environ 8 000 avaient quitté l'Allemagne à la suite de persécutions politiques, religieuses ou raciales.** On ignore si des Sinti ou des Roms sont arrivés au Danemark pendant cette période. La plupart des réfugiés étaient des réfugiés politiques, communistes ou sociaux-démocrates, et des Juifs. Certains d'entre eux cumulaient sans surprise les deux statuts, surtout lors de la première vague, c'est-à-dire de 1933 à 1935 (Rünitz 2005, p.13-15).

Le résultat de mes recherches n'est donc pas une description minutieuse du traitement des réfugiés par le gouvernement danois, mais une description du débat public sur les Juifs, sur les réfugiés et sur ce qu'on appelait « la question juive », discutée par les écrivains et les intellectuels des cercles les plus politiquement corrects. Et pour finir, il s'agissait d'étudier si l'antisémitisme était ou non un problème.

À quelles conclusions suis-je arrivée ? Mon approche était-elle juste dans le domaine des études sur l'Holocauste ? Cette question a suscité de sérieuses réflexions. **Plus j'avancais dans l'histoire des réfugiés et par extension dans celle de l'Holocauste, plus je m'éloignais de ma thèse initiale, qui portait sur la relation entre la création d'un État-providence progressiste et universaliste et le traitement des réfugiés juifs allemands.**

J'ai découvert que, dans une certaine mesure, les penseurs de la société et les décideurs politiques qui s'inspiraient des idées socialistes n'étaient pas formés ou ne souhaitaient pas considérer « la question juive » autrement que sous un angle socio-économique. Les recherches que j'ai menées sur le débat au sein des progressistes de gauche ont révélé que « le problème juif » était considéré comme anecdotique, une invention des courants réactionnaires qui disparaîtrait avec l'avènement d'une société sans classe. Toutes les inégalités sociales et économiques disparaîtraient alors, au même titre que l'antisémitisme et « la question juive ». **L'antisémitisme et les inégalités sociales et économiques étaient considérés comme de purs produits de la société capitaliste.**

Cette attitude était certes fort romantique, mais elle montre néanmoins que la persécution des Allemands d'origine juive n'était pas pleinement comprise dans ces cercles. Il s'agit pour moi d'une question cruciale qui reste à étudier sur l'Holocauste, notamment les répercussions des politiques antijuives, comme l'ont montré aussi bien Raul Hilberg que Saul Friedländer.

Cependant, c'est dans les mêmes cercles libertaires de la sphère publique danoise que j'ai identifié une opposition à la politique restrictive du gouvernement à l'égard des réfugiés. Sans surprise, la résistance était motivée par une forte aversion envers les sociaux-démocrates et leur gouvernement, que les gauchistes ou « libertariens », selon leur propre appellation, considéraient comme des renégats et véritables traîtres à leur classe, des laquais à la botte du gouvernement nazi en Allemagne. Le gouvernement social-libéral était considéré comme une façade destinée à dissimuler « la dictature de l'exploitation de la société capitaliste ». En ce sens, les réfugiés allemands alimentaient une discussion interne au mouvement ouvrier sur l'avènement de la société socialiste, qui se ferait soit par le biais de réformes et de négociations, soit par la révolution.

Que pourrais-je donc conclure plus largement ? Le cadre de mes recherches était-il adapté au sujet ? Comment résoudre le problème des études de l'Holocauste et de ma thèse ? Une description de la réaction de l'État-providence émergent face à une crise de réfugiés pouvait-elle être combinée avec des études de l'Holocauste ? Voilà le grand dilemme auquel j'étais confrontée, et il n'est pas certain que je l'aie résolu.

En guise de réponse, et **dans la mesure où l'Holocauste est de mon point de vue devenu un paradigme, il me semble raisonnable de considérer les études sur l'Holocauste comme un prisme singulier qui permet de comprendre l'histoire européenne du XX^{ème} siècle.** Dans mon livre, j'ai donc pris l'Holocauste comme prisme pour tenter de discerner certaines facettes cruciales du développement des États-nations européens.

Selon l'historien britannique Tony Kushner, au cours des dernières décennies, un domaine particulier de la recherche sur l'Holocauste a vu le jour, axé sur la réaction des démocraties libérales confrontées à la persécution des Juifs par les nazis. **La plupart de ces recherches portent sur les politiques relatives aux réfugiés de certains pays et sur la réaction politique et administrative de ces pays.** Ce domaine de recherche étudie la réaction de la bureaucratie face à une crise de réfugiés et le rôle que jouait le contexte international dans les solutions apportées (Kushner 1994 ; Morse, 1968 ; Wyman, 1968 ; Friedman, 1973 ; Feingold 1970 ; Sherman ; Gilbert 1981 ; Moore 1986).

Les décisions politiques importantes doivent en effet être considérées à la lumière des circonstances dans lesquelles elles sont prises. On n'entend pas seulement par ces circonstances les événements à l'international, mais également les contextes nationaux et les attitudes de la population. Dans une démocratie libérale en particulier, comprendre les réactions de l'opinion publique peut permettre de donner une image plus complète de la réalité dans laquelle évoluent les hommes politiques. Si l'on cherche à expliquer les réactions des démocraties libérales, notamment les politiques nationales en matière de réfugiés et ce qui les a influencées au moment des persécutions des Juifs par les nazis, il faut compléter l'analyse du niveau politique et administratif par une étude de l'opinion publique de l'époque. Que pensait-on réellement des réfugiés juifs ? De quoi les hommes politiques devaient-ils tenir compte dans leurs choix politiques et administratifs ?

Or, **contrairement aux États-Unis et à la Grande-Bretagne, où des sondages d'opinion étaient réalisés et pouvaient être utilisés comme indicateurs de l'opinion publique, aucun système de ce type n'avait été mis en place au Danemark.** Les sondages Gallup n'avaient pas encore cours en Scandinavie et j'ai donc utilisé, pour conceptualiser l'état d'esprit de la décennie, ce

que Timothy Garton Ash appelle « l'histoire du présent », notamment des articles de journalistes et autres écrits décrivant les événements de l'époque (Garton Ash 2000). J'ai passé au crible quantités de journaux, revues et livres, que j'ai complétés avec des recherches aux archives.

Très tôt, dès l'arrivée des nazis au pouvoir en Allemagne, la presse danoise a été soumise à des restrictions imposées par le ministre des affaires étrangères Peter Munch, qui encourageait les rédacteurs en chef des journaux et magazines danois à traiter la « question des émigrants » avec la plus grande prudence. Cette prudence a empêché l'émergence d'un véritable débat sur la politique à l'égard des réfugiés, tout comme elle entravait le flux d'informations provenant d'Allemagne.

En conséquence, la question des réfugiés n'a pas pu devenir le type de sujet qui interpellait le public aujourd'hui. Les gens ont pu être choqués des persécutions juives par les nazis, mais la politique du gouvernement danois à l'égard des réfugiés n'a guère fait l'objet de reportages. Comme je l'ai expliqué précédemment, **les réfugiés étaient qualifiés d'émigrants, tant par le régime allemand que par les autorités danoises et les comités d'aide, et c'est également ce mot qui était utilisé dans la sphère publique.** Cette distinction souligne essentiellement que le problème des réfugiés était peu reconnu, ce manque de reconnaissance ayant été imposé aux autres pays par l'Allemagne. Le terme « émigrant » est en effet délibérément trompeur, dans la mesure où le terme « émigration » évoque le départ volontaire d'un pays. Qu'ils soient sociaux-démocrates, communistes ou juifs, ces personnes ont toutes été contraintes de fuir les conditions politiques de l'Allemagne. Ce sont donc tous des réfugiés politiques et non des émigrants.

Parallèlement au fait que les réfugiés se voyaient qualifiés de l'euphémisme « émigrants », la politique danoise à l'égard des réfugiés n'était pas discutée dans la sphère publique. Le gouvernement danois est resté très discret, et cela s'est traduit par une couverture médiatique limitée de la question des réfugiés. **Dans ces conditions, l'opposition à la politique existante ne pouvait être que sporadique. Cette opposition se limitait donc aux cercles « libertaires »,** des *dissidents* publics qui s'opposaient à la fois au régime nazi et à la politique restrictive visant les réfugiés. Une opposition a donc bel et bien existé et a fait connaître son sentiment sur la « question juive » et la persécution des Juifs par les nazis.

Comme nous l'avons dit précédemment, le Danemark a été applaudi dans le domaine des recherches sur l'Holocauste comme l'un des rares pays ayant réussi à sauver sa population juive. Le sauvetage des Juifs danois d'octobre 1943 est un exemple d'une démocratie qui agit sous l'occupation nazie, en dépit des circonstances. Environ sept mille Juifs danois ont été sauvés de la déportation vers les camps de concentration.

Mais comment le Danemark libéral et démocratique a-t-il réagi *avant la guerre* face à ce phénomène si peu libéral de l'Allemagne voisine, à savoir la persécution des Juifs ? Et comment devons-nous comprendre aujourd'hui le lien entre la politique restrictive du Danemark à l'égard des réfugiés dans les années 1930 et le sauvetage des Juifs danois ? Existe-t-il un lien quelconque ?

Il me semble que ce lien existe, un lien inséparable de l'émergence de l'État-providence et d'une communauté nationale bien définie. **Le système qui avait vocation à se préserver lui et les siens, en empêchant les réfugiés juifs d'entrer dans les années 1930, a permis au bout du compte de protéger les biens des Juifs danois lors de leur fuite en Suède (Bak 2007).** Si l'on

cherche une explication, dans une perspective comparative, à l'opération unique de sauvetage des Juifs au Danemark, elle est partiellement liée à ceci : les Juifs danois étaient considérés comme des membres de la communauté nationale. C'est ce même sentiment d'appartenance qui a rendu possible l'opération de sauvetage. L'État danois était réticent à accueillir des réfugiés juifs dans les années 1930, or c'est le même État qui prenait des mesures à l'automne 1943 pour aider les Juifs du Danemark qui fuyaient les persécutions. Ce paradoxe est ce que j'ai décrit comme l'ambivalence de l'histoire danoise de l'Holocauste. Comment les Danois ont-ils pu, d'une part, se montrer restrictifs à l'égard des réfugiés juifs allemands et, d'autre part, accomplir un acte de courage civil remarquable en aidant des Juifs à fuir vers la Suède ?

La réponse se trouve dans le contexte historique. Les réfugiés juifs allemands des années 1930 sont arrivés au Danemark en tant qu'immigrants, surtout au début, et ils étaient considérés comme une menace pour la main-d'œuvre danoise et pour la stabilité sociale de la société danoise. Si l'État danois accueillait trop d'immigrants d'origine juive, le Danemark risquait, comme l'Allemagne, d'avoir un « problème juif ». **L'administration danoise portait donc du principe qu'un grand nombre d'immigrants d'origine juive créerait un « problème juif » avec pour conséquence un antisémitisme généralisé. Et que cet antisémitisme conduirait à l'instabilité sociale.** La politique restrictive à l'égard des réfugiés était donc à la fois un moyen de protéger le marché du travail danois de la main-d'œuvre immigrée et d'éviter l'antisémitisme et l'instabilité sociale.

Comme l'écrit Tony Kushner, la persécution des Juifs par les nazis était une attaque contre l'une des caractéristiques les plus fondamentales du libéralisme, à savoir la liberté de l'individu. Un aspect essentiel du credo libéral, en particulier dans le libéralisme britannique et américain, était l'idée de tolérance (Kushner 1994).

Néanmoins, la réaction des démocraties libérales face à la persécution des Juifs était complexe, avec ses propres contradictions. C'est précisément la forte croyance en la tolérance libérale qui a empêché des démocraties telles que les États-Unis et la Grande-Bretagne de mener une politique plus favorable aux réfugiés.

La foi en un libéralisme infaillible et envers le système en soi, ici la bureaucratie de l'État, a rendu les démocraties libérales présomptueuses et passives sur la question des réfugiés juifs. Le système libéral ne pouvait avoir tort et il a agi dans ce cas précis tout aussi ostensiblement que dans tous les autres cas, c'est-à-dire de manière rationnelle et juste. **Le problème, cependant, est que la persécution des Juifs était à la fois irrationnelle et injuste**, de sorte que pour leur venir en aide, il fallait penser la tolérance libérale de manière fondamentalement différente.

En ce sens, la question des réfugiés se heurtait à ce que le sociologue Max Weber a décrit comme l'un des traits les plus prégnants de l'État moderne, la bureaucratie, quand règles et règlements prennent le pas sur les considérations humanitaires. Ce trait caractéristique de la bureaucratie moderne se retrouve dans de nombreux cas décrits par Lone Rünitz et son équipe de recherche (Rünitz 2001).

C'est le triomphe de la raison sur les émotions, de la *realpolitik* sur les considérations humanitaires et sur la compassion. Certains ont été surpris par les actions des nazis et ont tenté d'expliquer le « problème juif » en Allemagne par la nature complexe du pays en tant que nation. D'autres ont fini par attribuer aux Juifs une part de responsabilité : si les Juifs

s'étaient mieux intégrés dans les États-nations, le « problème juif » ne se serait pas posé. En d'autres termes, certains pensaient qu'il y avait une part de vérité dans les accusations selon lesquelles « les Juifs » contrôlaient la finance et dirigeaient le monde.

En ce sens, la tolérance libérale avait ses propres limites. **Les démocraties libérales considéraient la minorité juive en fonction de sa capacité à assimiler les valeurs nationales bourgeoises.** Au Danemark également, le débat sur la « question juive » reflétait le degré d'appartenance des Juifs à la communauté nationale.

Pour le Danemark, les années 1930 ont été la décennie au cours de laquelle un nouveau contrat social a finalement été établi. Le Danemark est devenu une communauté nationale consolidée autour de l'État, devenu instrument global de sécurité sociale. **C'est dans les années 1930 que les bases de l'État-providence d'après-guerre ont été jetées, même s'il se passerait encore vingt ans avant que le concept « d'État-providence » n'apparaisse pour la première fois dans le débat public.** Les rudiments d'un système de sécurité sociale, fondé sur l'universalisme et la prévention, étaient déjà présents dès les années 1930. C'est à ce système qu'ont été confrontés les réfugiés juifs allemands fuyant les persécutions nazies.

L'État-providence peut être interprété comme le moyen de gérer la modernisation, l'éclatement de la communauté qui se situait au niveau du village et son remplacement, c'est-à-dire vivre dans une grande ville. L'État-providence est une forme moderne de mécénat social où l'État, à l'instar du seigneur féodal, prend soin de sa population. En vertu de ce nouveau contrat social, l'État offre la sécurité sociale en échange de contributions individuelles au pot commun, administré par la bureaucratie de l'État.

Les économistes et les hommes politiques progressistes de l'entre-deux-guerres ont consacré une grande partie de leur énergie à construire et à diffuser cette idée et n'ont donc pas pu saisir immédiatement les répercussions du problème des réfugiés engendré par les politiques nazies.

Ils pouvaient le condamner et prendre leurs distances, mais ils ne pouvaient pas intégrer les réfugiés dans le nouveau modèle de protection sociale. Les réfugiés se trouvaient en dehors de leur champ de vision.

Pourtant, si l'on se penche sur l'analyse économique du « problème juif » de l'époque, il apparaît clairement que les immigrants juifs n'avaient pas leur place dans la communauté économique de l'État-nation. On voit que les Juifs étaient considérés comme un problème, on voit également combien de personnes souhaitaient voir les Juifs, en particulier ceux d'Europe de l'Est, quitter l'Europe afin d'éviter un problème social.

L'idée d'équité qu'on cherchait à promouvoir dans le Danemark frappé par la crise des années 1930 était une forme de justice sociale. Celle-ci était destinée à la population, c'est-à-dire à la collectivité nationale. Les réflexions sur des droits au Danemark en étaient là. La justice sociale se contentait de garantir des droits sociaux à ses citoyens, il s'en ensuivait donc inéluctablement que ceux qui n'étaient pas considérés comme membres de la communauté nationale ne pouvaient en bénéficier pleinement. L'idée que les non-membres de la communauté, c'est-à-dire les non-citoyens, jouissaient également de droits – ce que nous appelons aujourd'hui les Droits de l'Homme – n'avait pas encore pénétré la pensée danoise sur la justice sociale.

La période entre la Première et la Deuxième Guerre mondiale révèle les efforts déployés par plusieurs États pour intégrer les citoyens dans un ensemble social, et les faire appartenir à une communauté où tous les citoyens sont égaux sur les plans social et économique ; ces efforts sont particulièrement importants en Europe du Nord et de l'Ouest. Il s'agissait d'une norme destinée à assurer stabilité et bien-être, à consolider la communauté autour d'un fondement commun, l'État. **Cependant, les États-providence qui ont pris leur essor après la Deuxième Guerre mondiale reposaient sur des États nationaux homogènes déjà constitués comme nations culturelles.** Ces États avaient à leur base ce que le chercheur en nationalisme Anthony D. Smith appelle des « nations ethniques » (Smith 2003 ; Smith 2000 ; Gellner 1994 ; Hettne, Sörlin & Østergård 1998).

L'État-providence part du principe qu'il ne peut être mis en œuvre que sur la base de l'exclusion. Il nous est donc possible d'examiner comment ce principe d'exclusion a commencé à être appliqué, soit dans la période qui précède ou qui suit de peu la guerre, soit à une période plus ancienne.

Ce qu'il faut retenir, c'est que **la pensée socio-économique des années 1930, qui prônait un État global et égalitaire dont la mission première était de prévenir le mécontentement social, a conduit à un système qui considérait les réfugiés de manière rigide et restrictive, en se fondant sur le principe de la protection de ses citoyens et de son marché du travail.**

Le Danemark devait donc être protégé de la main-d'œuvre immigrée, même si ces immigrants étaient en réalité des réfugiés fuyant un système totalitaire pratiquant la discrimination, les persécutions et *in fine* la déportation. En ce sens, la communauté nationale qui avait été le fondement de l'État-providence s'est avérée être une communauté très fermée, incapable de relever les défis de la persécution ethnique et religieuse à laquelle se livrait l'État voisin.

Il est intéressant de noter que le refus opposé aux réfugiés juifs cherchant à entrer au Danemark n'était pas fondé sur un racisme danois mais sur l'idéologie danoise de l'aide sociale. Les Danois ont cherché à pratiquer en même temps l'humanisme et l'exclusion, ce qui est l'un des nombreux paradoxes de l'histoire de l'Holocauste.

La gestion des immigrés et des réfugiés par l'État danois au cours des années 1930 illustre de manière déterminante la nature fondamentale d'une communauté nationale. C'est par ce prisme qu'on comprend qui était considéré comme membre de la communauté et quelle interprétation on faisait des valeurs libérales fondamentales telles que la tolérance et la liberté individuelle.

La rencontre avec les Juifs allemands, « l'Autre », a révélé les limites de ce credo libéral. Ces limites n'ont fait que souligner à quel point la démocratie libérale était en crise à cette époque, y compris au Danemark.

Notes

1. Tec, 1986, p. 5-10.
2. En avril 1940, il y avait 2 198 réfugiés au Danemark, dont 302 socio-démocrates et intellectuels allemands, 142 communistes, 1 680 Juifs divisés en trois groupes principaux : 377 Hechalutz munis d'un permis temporaire de séjour pour apprendre l'agriculture et se préparer à partir en Palestine ; 265 jeunes de 13 à 16 ans qui

faisaient leur Alyah ; 1 000 réfugiés juifs arrivant au Danemark de leur propre initiative. Cf. Kirchhoff & Rünitz 2007, p. 35-37 & p. 419-431.

Citation

Stokholm Banke, Cecilie Felicia. "Copenhagen – Refugees and rescue: The ambivalence of Danish Holocaust history." In *Civil Society and the Holocaust: International Perspectives on Resistance and Rescue*, edited by Anders Jerichow and Cecilie Felicia Stokholm Banke, 176-187. New York: Humanity in Action Press, 2013.

Références

- Timothy Garton Ash, *History of the Present: Essays, Sketches and Despatches from Europe 1990s*, 2000.
- Cecilie Felicia Stokholm Banke, *Demokratiets skyggeside*, 2005.
- Cecilie Felicia Stokholm Banke, 'Flygtninge i velfærdsstaten', in: Banke (Ed.) *Folk og fællesskab*, Arbejdsrapporter fra DCHF, 2001.
- Cecilie Felicia Stokholm Banke, *Den sociale ingeniørkunst i Danmark. Familie, stat og politik 1900-1945*, 1999.
- Sofie Lene Bak, 'Indtil de vender hjem', in: Peter Henningsen & Rasmus Mariager red. *Strengt tider*, 2006.
- Lucy Davidowicz, *The War Against The Jews, 1933-1945*, 1975.
- Henry Feingold, *The Politics of Rescue: The Roosevelt Administration and the Holocaust 1938-1945*, 1970.
- Saul P. Friedman, *No Haven for the Oppressed: United States Policy Toward Jewish Refugees, 1938-1945*, 1973.
- Saul Friedländer, *Nazi Germany and the Jews*, Vol. I+II, 1997 and 2007. Ernest Gellner, *Conditions of Liberty*, 1994.
- Martin Gilbert, *Auschwitz and the Allies*, 1981.
- Björn Hettne, Sverker Sörlin and Uffe Østergård, *Den globala nationalism*, 1998.
- Raul Hilberg, *The Destruction of the European Jews*, 2003 (1961). Tony Kushner, *The Liberal Imagination*, 1994.
- Bob Moore, *Refugees from Nazi Germany in the Netherlands 1933-1940*, 1986.
- Arthur Morse, *While Six Million Died*, 1968.
- Lone Rünitz, 'Afhensyn til konsekvenserne...', 2005.
- Lone Rünitz, 'Familien Baum. En flygtningefamilies møde med det danske statsapparat', in: Banke (ed.), *Folk og fællesskab*, 2001.
- A. J. Sherman, *Island Refuge: Britain and Refugees from the Third Reich, 1933-1939*, 1973.
- Anthony D. Smith, *Nationalisme*, 2003.
- Anthony D. Smith, *The Nation in History: Historiographical Debates about Ethnicity and Nationalism*, 2000.
- Nechama Tec, *When Light Pierced the Darkness: Christian Rescue of Jews in Nazi-Occupied Poland*, 1986.
- David Wyman, *Paper Walls: America and the Refugee Crisis 1938-1941*, 1968.

>> « Le système qui avait vocation à se préserver lui et les siens, en empêchant les réfugiés juifs d'entrer dans les années 1930, a permis au bout du compte de protéger les biens des Juifs danois lors de leur fuite en Suède. »

Compte tenu de l'histoire bien connue du sauvetage des Juifs danois en octobre 1943, il peut sembler étrange que le Danemark passe au crible son action pendant la Seconde Guerre mondiale en réponse aux massacres de Juifs européens et examine sa part de responsabilité nationale.

Les Danois ont protégé leurs Juifs en raison d'un faible degré d'antisémitisme et d'une « forte adhésion aux principes démocratiques. »

Cette division montre bien que l'histoire peut être traitée différemment dans les sociétés passées et présentes ; ce qui semblait juste et équitable à une génération peut être considéré comme opportuniste par une autre.

Au moment où Hitler posait un nouveau problème de réfugiés aux États voisins avec ses lois anti-juives, les pays scandinaves étaient au cœur d'un débat socio-économique sur la démographie et la baisse de la natalité.

>> J'avais constaté une relative influence des idées fascistes sur la pensée sociale, non seulement parmi les partisans de la droite, mais également dans les cercles sociaux-démocrates (Banke 1999).

Si le déclin de la population était considéré comme une menace imminente et que la perspective d'une nation de plus en plus âgée hantait le débat public, pourquoi ne pas laisser entrer les réfugiés juifs allemands ?

>> Les relations entre l'Allemagne et le Danemark se fondaient tant sur une estime et une admiration mutuelles que sur la peur, l'anxiété et un sentiment d'infériorité.

>> Parmi ces 80 000 personnes, environ 8 000 avaient quitté l'Allemagne à la suite de persécutions politiques, religieuses ou raciales.

Plus j'avais avancé dans l'histoire des réfugiés et par extension dans celle de l'Holocauste, plus je m'éloignais de ma thèse initiale, qui portait sur la relation entre la création d'un État-providence progressiste et universaliste et le traitement des réfugiés juifs allemands.

>> L'antisémitisme et les inégalités sociales et économiques étaient considérés comme de purs produits de la société capitaliste.

Dans la mesure où l'Holocauste est de mon point de vue devenu un paradigme, il me semble raisonnable de considérer les études sur l'Holocauste comme un prisme singulier qui permet de comprendre l'histoire européenne du XX^{ème} siècle.

La plupart de ces recherches portent sur les politiques relatives aux réfugiés de certains pays et sur la réaction politique et administrative de ces pays.

Contrairement aux États-Unis et à la Grande-Bretagne, où des sondages d'opinion étaient réalisés et pouvaient être utilisés comme indicateurs de l'opinion publique, aucun système de ce type n'avait été mis en place au Danemark.

>> Les réfugiés étaient qualifiés d'émigrants, tant par le régime allemand que par les autorités danoises et les comités d'aide, et c'est également ce mot qui était utilisé dans la sphère publique.

>> Dans ces conditions, l'opposition à la politique existante ne pouvait être que sporadique. Cette opposition se limitait donc aux cercles « libertaires ».

Le système qui avait vocation à se préserver lui et les siens, en empêchant les réfugiés juifs d'entrer dans les années 1930, a permis au bout du compte de protéger les biens des Juifs danois lors de leur fuite en Suède (Bak 2007).

L'administration danoise partait donc du principe qu'un trop grand nombre d'immigrants d'origine juive créerait un « problème juif » avec pour conséquence un antisémitisme généralisé. Et que cet antisémitisme conduirait à l'instabilité sociale.

>> Le problème, cependant, est que la persécution des Juifs était à la fois irrationnelle et injuste.

Les démocraties libérales considéraient la minorité juive en fonction de sa capacité à assimiler les valeurs nationales bourgeoises.

C'est dans les années 1930 que les bases de l'État-providence d'après-guerre ont été jetées, même s'il se passerait encore vingt ans avant que le concept « d'État-providence » n'apparaisse pour la première fois dans le débat public.

>> Ils pouvaient le condamner et prendre leurs distances, mais ils ne pouvaient pas intégrer les réfugiés dans le nouveau modèle de protection sociale. Les réfugiés se trouvaient en dehors de leur champ de vision.

Cependant, les États-providence qui ont pris leur essor après la Deuxième Guerre mondiale reposaient sur des États nationaux homogènes déjà constitués comme nations culturelles.

La pensée socio-économique des années 1930, qui prônait un État global et égalitaire dont la mission première était de prévenir le mécontentement social, a conduit à un système qui considérait les réfugiés de manière rigide et restrictive, en se fondant sur le principe de la protection de ses citoyens et de son marché du travail.